

<https://www.snetap-fsu.fr/Manque-de-moyens-Le-secteur.html>



Dispositifs d'individualisation : la DGER refuse de donner le montant alloué aux régions, aux établissements !



- Les Dossiers - Pédagogie -
Date de mise en ligne : mercredi 5 octobre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Alors que la rentrée est déjà loin maintenant, alors que les équipes ont déjà commencé les projets d'individualisation dans les filières générales, professionnelles et technologiques, elles ignorent toujours le montant qui leur a été accordé. C'est INACCEPTABLE !

A Paris, le 25 septembre 2016

Objet : dispositif [HSE](#) individualisation

à Monsieur Philippe VINCON

Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche

1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP

Plus d'un mois après la rentrée, nous tenons à vous faire part du retard inacceptable qu'a pris la notification aux [EPL](#) et aux [DRAAF-SRFD](#) du montant des heures supplémentaires effectives (HSE) dans le cadre des dispositifs d'individualisation 2016 - 2017

Pourtant, selon les notes de service [DGER/SDPFE/2016-498](#) du 16/06/2016 et [DGER/SDPFE/2015-684](#) du 03/08/2015, la DGER devait notifier au plus tard le 31 juillet aux [DRAAF-SRFD](#) le montant des HSE.

A ce jour, il nous remonte de plusieurs régions que l'annonce de ces moyens n'a pas été faite. Monsieur SCHNABELE a d'ailleurs confirmé, l'absence de notification, en se basant sur la dernière notification [CTEA](#) (21 septembre 2016).

Or cette notification est indispensable aux équipes pédagogiques pour commencer leur projet avec les élèves des filières générales, technologiques et professionnelles.

Certaines ont d'ores et déjà commencé leurs actions à destination des élèves mais sans savoir le montant réel qui leur sera attribué ... Imaginons qu'elles n'aient pas de mauvaises surprises et qu'elles ne devront pas stopper dans quelques jours des projets d'individualisation avec leurs élèves ...

Par ce courrier le Snetap-[FSU](#) vous demande que la notification des HSE dans le cadre du dispositif d'individualisation en direction des [DRAAF-SRFD](#) puis des [EPL](#) soit faite dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire Monsieur le Directeur Général, en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

Copie à Monsieur Jean Luc TRONCO - Chef du bureau EDC

[COURRIER](#)